

**Réponse au postulat du 9 septembre 2008  
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB)  
et Sonia Z'Graggen (PS/AdG)  
concernant la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer  
et autres démences  
2.141**

Le postulat demande :

1. de donner mandat à la « HES-SO Valais Wallis domaine santé social » d'effectuer dans les meilleurs délais un état des lieux non plus de la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et autres démences, mais fondamentalement du *prendre-soin* de celles-ci et d'établir un catalogue de propositions concrètes en concertation avec les milieux concernés ;
2. d'établir un plan d'action, sur la base de cet état des lieux, des besoins constatés et d'exemples de pays voisins, et de confier sa mise en œuvre à un comité de pilotage multidisciplinaire.

La maladie d'Alzheimer peut être définie cliniquement comme une détérioration progressive des fonctions cognitives avec un impact significatif sur les activités sociales du patient. Selon l'association Alzheimer, en 2007, pas moins de 3'500 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence vivent dans le canton du Valais. 860 nouveaux cas sont déclarés chaque année. La maladie d'Alzheimer tient la quatrième place parmi les causes de mortalité. On estime à 8% le nombre de personnes de plus de 65 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. Cette proportion passe à 30% chez les personnes de plus 90 ans.

Avec le vieillissement de la population, la société suisse subira d'importants changements ces prochaines décennies. Les structures familiales se modifieront et les personnes âgées représenteront une part de plus en plus importante de la population. Comme le principal facteur causant la démence est l'âge, le nombre de malades augmentera. Cette situation engendrera une augmentation de la demande en soins. A l'heure actuelle, les traitements existants apportent aux patients une nette amélioration de leur qualité de vie, mais sans pouvoir les guérir. Le dépistage précoce revêt donc une importance primordiale.

Les personnes atteintes de démence peuvent vivre à domicile si elles bénéficient d'une bonne thérapie et si elles peuvent compter sur leurs proches et d'autres soignants. Toutefois, la prise en charge d'une personne atteinte de démence est épuisante pour les proches. Sans oublier qu'avec l'évolution de la maladie, la charge en soins s'intensifie ce qui nécessite pour beaucoup de personnes une entrée en institution.

Le canton du Valais se soucie d'intégrer au mieux ces patients dans des EMS proches du domicile lorsque l'institutionnalisation devient inévitable. Il veille à ce que chaque EMS dispose du personnel formé en suffisance. Une étroite collaboration a été mise en place depuis de nombreuses années entre le service de psychogériatrie des IPVR et les EMS.

Il arrive qu'en raison de la complexité des troubles, une personne ne puisse pas être prise en charge par l'EMS le plus proche. Ces situations sont fort heureusement très rares et les personnes concernées trouvent généralement une place dans une structure adaptée à leurs besoins.

Des efforts importants sont faits par les EMS pour adapter leurs infrastructures architecturales aux besoins spécifiques des résidents. Les EMS ont montré une grande créativité pour développer des solutions différentes allant d'une unité séparée à une unité intégrée avec une organisation des soins particulière.

Notre canton ne manque pas fondamentalement d'infrastructures et de services adéquats. Cependant, afin de permettre aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence de bénéficier des compétences et des ressources adéquates, il serait

judicieux, comme le demande le postulat, d'établir un état des lieux. Cet état des lieux devrait porter sur ce qui est réalisé en Valais, à partir des besoins et attentes de l'ensemble des malades et de leurs proches, en se référant notamment :

- à la grille des besoins élaborée par l'association Alzheimer Suisse ;
- à l'importante littérature dans ce domaine, comme par exemple :
  - « Alzheimer et autres formes de démence – Diagnostic, Traitement, Prise en charge », par Jen Haas ;
  - « Das Demenzgerechte Heim », par Doris Ermini-Fünfschilling et Christoph Held (la version française de cet ouvrage sera prochainement publiée sous le titre « Héberger dignement la démence », avec un cofinancement des cantons romands) ;
  - les recherches réalisées par la HES-SO, entre autres les rapports intitulés « Perspectives familiales et soignantes dans le placement d'une personne âgée démente en établissement médico-social (EMS) » et « Les pensionnaires déments en établissement médico-social : défis quotidiens pour les soignants »,
  - etc. ;
- la recherche en cours de l'Université de Genève pour le compte de l'association Alzheimer Suisse et la fondation Leenaards sur les politiques d'aide aux malades Alzheimer en Suisse ;
- aux expériences menées dans d'autres cantons (EMS De La Rive à Onex, EMS Sonnweid à Wetzikon, Tagesstätte "Die Familie im Garten" à St-Ursen, etc.) et dans d'autres pays.

Sur la base de cet état des lieux, il conviendrait de proposer un ou plusieurs avant-projets de variantes de plan d'action d'organisation et de fonctionnement de l'existant, de façon à faire face aux besoins insuffisamment couverts et à développer les collaborations en réseaux.

Le mandat devra être attribué dans le respect des règles relatives aux marchés publics. La responsabilité de l'exécution du mandat devrait être confiée à une instance spécialisée dans le domaine.

Le postulat est accepté dans le sens de la réponse.

Sion, janvier 2009